RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) — Maître d'œuvre Publique

Cellule de Passation des Marchés Publics

AVIS DE PRÉ-QUALIFICATION N° 01 /MPEM/CPMP/2026

Sélection d'entreprises ou de groupements — Études et travaux en mode EPC+F (conception, financement et réalisation, clé en main)

Projet de construction du Port de Pêche Industrielle de Koprering (Kaprin), commune de Dubréka

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de la pêche constitue, pour la République de Guinée, un pilier économique de premier plan, contribuant à la sécurité alimentaire, à la balance commerciale et à l'emploi des zones littorales. Sa performance demeure toutefois entravée par un déficit d'infrastructures portuaires modernes et conformes aux normes sanitaires internationales.

Dans ce cadre, le Gouvernement a inscrit la construction du Port de Pêche Industrielle de Koprering parmi les projets structurants du programme SIMANDOU 2040.

Le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (ci-après « l'Autorité contractante »), assisté de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) en qualité de maître d'œuvre public, entend réaliser ce projet selon une approche intégrée associant les études de conception, la construction et le financement (EPC+F).

2. OBJET DE L'AVIS

Le présent avis a pour objet de pré-qualifier, en vue d'un appel d'offres restreint, des entreprises ou groupements d'entreprises disposant des capacités requises

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

pour assurer, en mode EPC+F (Engineering, Procurement, Construction + Financing) et en conception-réalisation clé en main, les études et les travaux de construction, d'équipement et de mise en service du Port de Pêche Industrielle de Koprering, ainsi que la mobilisation du financement correspondant.

Seuls les candidats pré-qualifiés à l'issue de la présente procédure seront invités à soumissionner.

3. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

3.1 Localisation

Le projet est situé à Kapering, commune de Dubréka, dans le domaine public fluvio-maritime, sur une emprise d'environ soixante (60) hectares au sein d'un site de deux cent (200) hectares.

3.2 Consistance des études et des ouvrages

Le marché EPC+F portera, à titre indicatif et sous réserve d'optimisation lors des études, sur :

- Études : études préalables (levés topographiques, bathymétriques, géotechniques, hydro-sédimentaires), études de conception (APS, APD, plans d'exécution, notes de calcul) et études environnementales et sociales (EIES / PGES) ;
- Ouvrages maritimes : chenal d'accès, bassin portuaire abrité, ouvrages de protection (digue / brise-lames), quais de débarquement (pêche artisanale, semi-industrielle et industrielle),quai tholier, aire de carénage et slipway ;
- Ouvrages terrestres et bâtiments : halle à marée / criée conforme HACCP, fabrique de glace, chambres froides, ateliers de transformation et de mareyage, magasins et ateliers techniques, bâtiment administratif, centre de formation, infirmerie et services ;
- Réseaux et VRD : voiries et accès, eau potable, électricité (incluant une centrale photovoltaïque), dépôt carburant assainissement, drainage, télécommunications, sécurité et protection incendie ;

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

- Équipements : chaîne de froid, manutention, balisage maritime, équipements de halle de vente et des ateliers.

3.3 Délai indicatifs

- Délai indicatif d'exécution (études et travaux) : de l'ordre de trente (30) à trente-six (36) mois.

4. NATURE ET ÉTENDUE DU MARCHÉ EPC+F

Le titulaire assurera, sous sa responsabilité unique et en prix global et forfaitaire, l'ensemble des prestations clé en main, soit notamment :

- Engineering (E) : réalisation des études préalables et des études de conception et d'exécution, ainsi que des études environnementales et sociales (EIES / PGES) ;
- Procurement (P) : approvisionnement, fourniture et acheminement des matériaux, matériels et équipements ;
- Construction (C) : réalisation des travaux, montage, essais, mise en service et formation des exploitants ;
- Financing (F) : structuration et mobilisation du financement du projet, dans les conditions précisées au point 4.1 ci-après.

4.1 Structure de financement attendue (indicative)

Le candidat devra proposer et mobiliser un montage financier adapté, dont la structure indicative attendue, à préciser au stade de l'appel d'offres, est la suivante:

- Financement couvrant jusqu'à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) du montant du contrat EPC, mobilisé par le candidat sous forme de crédit acheteur ou fournisseur, de préférence adossé à une agence de crédit à l'exportation (ECA —ou équivalent) et/ou à des financements commerciaux et multilatéraux ;
- Part complémentaire (acompte et/ou part nationale) selon le montage retenu ;
- Possibilité d'adossement à une garantie de l'État guinéen, dans le respect du cadre d'endettement public ;

- Conditions financières (maturité, période de différé, marge, primes d'assurance) compétitives, à détailler dans l'offre.

5. CONDITIONS ET CRITÈRES DE PRÉ-QUALIFICATION

Les candidats devront justifier, à la date de remise des candidatures :

5.1 Capacité juridique et éligibilité

Existence légale et capacité à contracter ; régularité au regard des obligations fiscales et sociales ; conformité aux conditions d'éligibilité fixées par le Code des Marchés Publics (notamment son article 64) ; absence de situation d'exclusion ou de conflit d'intérêts.

5.2 Expérience en conception-réalisation (études et travaux)

- Avoir réalisé, au cours des quinze (15) dernières années, au moins deux (2) projets d'infrastructures portuaires et/ou maritimes de nature et d'envergure comparables, incluant les études et les travaux, en mode clé en main (EPC ou conception-réalisation), justifiés par des attestations de bonne exécution ;
- Disposer, en propre ou au sein du groupement, des compétences d'ingénierie requises (ingénierie maritime, génie civil, chaîne du froid, VRD, environnement et social).

5.3 Moyens humains et matériels

Disposer de l'encadrement clé qualifié (études et travaux) et des moyens matériels nécessaires à la réalisation d'un projet de cette nature, à justifier par les CV des cadres principaux et la liste des moyens mobilisables.

5.4 Capacité de mobilisation du financement

- Démontrer une expérience avérée de mobilisation de financements structurés pour des projets comparables, idéalement adossés à une agence de crédit à l'exportation ;
- Produire toute lettre d'intention ou d'appui (banque, ECA, arrangeur financier) attestant de la capacité du candidat ou de son groupement à mobiliser le financement requis.

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

5.5 Capacité financière

Justifier d'un chiffre d'affaires annuel moyen au moins égal à cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) au cours des trois (3) derniers exercices, ainsi que d'une assise financière permettant la délivrance des garanties requises (caution de soumission, de bonne exécution et de restitution d'avance).

5.6 Groupements

Les candidatures présentées par un groupement (par exemple constructeur, bureau d'études et arrangeur financier) sont admises. Le groupement désignera un mandataire solidaire et joindra l'accord de groupement signé. Les capacités des membres seront appréciées de manière cumulative.

6. SYSTÈME DE PRÉ-QUALIFICATION

L'examen des candidatures s'effectue selon le système « conforme / non conforme » au regard des critères minimaux énoncés au point 5. Tout candidat satisfaisant à l'ensemble de ces critères sera pré-qualifié et invité à soumissionner.

Si le nombre de candidats pré-qualifiés le justifie, l'Autorité contractante se réserve la faculté de retenir les cinq (5) à six (6) candidats les mieux classés, sur la base du barème complémentaire suivant :

Critère complémentaire de classement	Note
Références en conception-réalisation / clé en main d'infrastructures portuaires ou maritimes similaires	**40**
Capacité et expérience de mobilisation de financements structurés (EPC+F, adossement ECA, lettres d'appui)	**30**
Capacité financière (chiffre d'affaires, solidité, capacité de cautionnement)	**20**
Moyens humains et matériels mobilisables	**10**
TOTAL	**100**

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

7. COMPOSITION DU DOSSIER DE PRÉ-QUALIFICATION

Le dossier de candidature comprendra notamment :

- Une lettre de candidature datée et signée, adressée à l'Autorité contractante ;
- Une présentation générale du candidat ou du groupement (statut, organisation, moyens) ;
- Les références de projets en conception-réalisation / clé en main similaires, avec attestations de bonne exécution ;
- Les CV des cadres clés (études et travaux) et la liste des moyens matériels mobilisables ;
- Les références et justificatifs de mobilisation de financements structurés, ainsi que les lettres d'intention ou d'appui (banques, ECA, arrangeurs) ;
- Les états financiers des trois (3) derniers exercices et l'attestation de chiffre d'affaires ;
- L'accord de groupement signé, le cas échéant, désignant le mandataire solidaire ;
- Les pièces administratives, fiscales et sociales en cours de validité (éligibilité art. 64).

8. PROCÉDURE ET SUITE DE LA CONSULTATION

La présente pré-qualification est organisée conformément au Code des Marchés Publics et Délégations de Service Public en vigueur en République de Guinée (Décret D/2019/333/PRG/SGG) et à la loi L/2012/020/CNT du 11 octobre 2012. Elle se déroulera selon les étapes suivantes :

Le présent avis ne constitue ni un engagement de l'Autorité contractante à poursuivre la procédure, ni une offre de contracter.

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

9. RETRAIT DU DOSSIER ET DÉPÔT DES CANDIDATURES

- Le dossier de pré-qualification (DPQ) peut être consulté et retiré, aux heures ouvrables, à l'adresse de la PRMP indiquée au point 10 ;
- Les candidatures, rédigées en langue française, seront déposées sous pli fermé portant la mention : « Candidature à la pré-qualification — Port de Pêche Industrielle de Koprering — Études et travaux EPC+F — À n'ouvrir qu'en séance » ;
- Nombre d'exemplaires : un (1) original et trois (3) copies, ainsi qu'une version électronique (2 clés USB) ;
- Lieu de dépôt : Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime ;
- Date et heure limites de dépôt : le 31 Aout 2026 à 10 heures 00 minute ;
- Ouverture des plis : le même jour à 10 heures 30minutes, en présence des candidats qui souhaitent y assister.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère de la Pêche et de l'Économie MPEM :

- Adresse : **Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, à côté de l'Ambassade de Nigeria –République de Guinée-Conakry dans la Commune de Kaloum- Quartier Almamya. P : 307** ;
- Téléphone : 628 88 69 96/ 622 44 61 34/628 61 10 10 ;
- Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 heures 30 mn à 17 heures 30 minutes.

11. RÉSERVES DE L'AUTORITÉ CONTRACTANTE

L'Autorité contractante se réserve le droit d'apporter toute modification ultérieure, de proroger le délai de dépôt, ou de ne donner aucune suite à tout ou partie de la

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen

présente procédure, sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Conakry, le 10 JUIL. 2026 2026

Fassou THEA

234, Avenue KA 042, Commune de Kaloum BP : 307
Conakry - République de Guinée
Tél : (+224) 654 40 10 89 - 622 37 28 81
Email : contact@peches.gov.gn - Site web : www.peches.gov.gn

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50.000.000GNF à 150.000.000GNF, article 613 du code pénal guinéen